



Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 23 juin 2017

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Co-président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : en finir définitivement avec le stationnement automobile sur trottoir place du Port - Mouton.

Lyon 9e Adt – Fiche 07

A l'attention de monsieur Mickaël SABATIER
Adjoint au Maire du 9e Adt

Monsieur,

Je vous écris pour vous demander que l'on en finisse définitivement avec le stationnement automobile qui a lieu sur le trottoir, côté Saône, de la place du Port - Mouton.

En effet, voilà des années et des années, que des dizaines de voitures stationnent en toute impunité pendant de nombreux mois sur le long trottoir de cette place, côté Saône, quand il y a des crues de la rivière et donc que les berges où du stationnement existe sont inondées.

Quatre raisons majeures poussent mon Association à vous demander d'en finir avec cette situation :

➔ tout d'abord, cette situation est totalement illégale puisque le Code de la Route est très clair à ce sujet : **le stationnement automobile est interdit sur trottoir**.

➔ puis, comme le montrent les photos dans les pages 2, 3, 4, certaines voitures stationnées, représentent **un vrai danger pour les piétons** en général et plus encore pour les personnes handicapées, puisque cela oblige tous les piétons à descendre du trottoir pour marcher sur la chaussée. Cela est inadmissible et ne peut plus durer !

➔ d'autre part, votre volonté politique clairement proclamée de sauvegarder le caractère piétonnier de la promenade ombragée situé sur le quai précédent, le quai Arloing, est **une totale contradiction** avec cette invasion automobile sur le trottoir ombragé situé dans la continuité du quai Arloing.

➔ enfin, au nom de **l'égalité républicaine**, il faut supprimer ce stationnement « autorisé » lors des crues car il n'est pas normal que certains habitants aient un « privilège » alors que les habitants des autres quais de Saône n'ont pas cette possibilité de stationner illégalement sur le trottoir quand les berges sont inondées. Et donc, ils doivent se « débrouiller » . Et d'ailleurs ils trouvent une solution en se garant parfois loin de chez eux.

C'est pourquoi, à travers ces 4 raisons majeures, nous demandons la fin définitive de cette tolérance pour le stationnement automobile sur trottoir place du Port - Mouton.

Dès cet été 2017, vous pourriez exprimer votre volonté politique d'en finir avec cette situation en montrant que ce stationnement toléré est amené à disparaître.

Comment ?

Simplement en faisant installer des mobiliers urbains au bord du trottoir – avec une barrière Villemotte à chaque extrémité du linéaire – dans **la partie la plus courte** : du début de ce stationnement situé juste après la promenade ombragée jusqu'à l'entrée du parking, soit au droit allant du 26 au 22 de la place.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA







Copie pour information :

- Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon
- Association CARPA
- Le Progrès-Quartiers
- Site Internet des Droits du piéton